

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 9 MARS 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 36
 Pouvoirs : 12
 Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

3 mars 2023

Numéro :

D20230309_030

Objet :

Modification de la subvention à l'association Familles Rurales L'arche des Bambins

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	S. MERIEUX
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. LANIER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	JP. GRANGE
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Vu l'avis favorable des Commissions action sociale et finances du 28 novembre 2022, du 7 décembre 2022 et 18 janvier 2023,

Vu la délibération n° D20230202_018 du Conseil communautaire du 2 février 2023,

Les demandes de subvention ont été présentées au conseil en séance du 2 février 2023. Lors de la présentation, le montant présenté s'est avéré erroné.

L'attribution de la subvention a été validée à hauteur de 73 272 €.

La demande initiale, décrite dans la note complémentaire, portait sur un montant maximal de 74 425 €, montant tenant compte d'une ouverture de la nouvelle crèche à l'automne 2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier l'attribution de la subvention de l'association familles rurales L'Arche des Bambins de Neuville les Dames pour un montant maximal (en fonction de la date d'ouverture de la nouvelle crèche) de 74 425 €,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 2 abstentions :

- **De modifier** l'attribution de la subvention de l'association familles rurales L'Arche des Bambins de Neuville les Dames pour un montant maximal (en fonction de la date d'ouverture de la nouvelle crèche) de 74 425 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 9 mars 2023

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Pierre GRANGE

